

Le prix de l'eau

en France :

qu'y a-t-il derrière la facture ?

La gestion de l'eau est constituée d'une chaîne technique de 8 étapes, du captage de l'eau à la source jusqu'à son rejet dans le milieu naturel en passant par l'assainissement des eaux usées. Plus communément, deux phases se distinguent : la distribution d'eau potable et l'assainissement.

Ces deux activités, ajoutées aux taxes prélevées par les différents organismes publics et la TVA, constituent l'essentiel de la facture des services de l'eau. En France, le prix de ce service se répartit en moyenne comme suit :

- 42% pour la distribution d'eau potable ;
- 31% pour la collecte et le traitement des eaux usées ;
- 27% pour les redevances et taxes.



La distribution d'eau potable : capter, traiter, contrôler et acheminer.

→ La potabilisation de l'eau

(de 14 à 23 centimes d'euro/m³)

L'eau potable à l'état naturel, c'est-à-dire sans intervention humaine, n'est aujourd'hui presque plus disponible pour l'alimentation humaine.

Acheminer 24h/24, 7 jours sur 7 une eau potable au domicile de chacun nécessite donc beaucoup d'investissements, quel que soit le mode de captage, en surface ou dans les nappes phréatiques.

Il faut en effet construire, faire fonctionner et contrôler un grand nombre d'ouvrages complexes tels que stations de pompage, usines de traitement des eaux, réservoirs et canalisations nécessaires à l'acheminement.

À elle seule, une usine de traitement pour rendre l'eau potable représente plusieurs millions d'euros et peut même dépasser les 10 millions d'euros.



→ Le contrôle de la qualité de l'eau potable

(de 0,6 à 2,5 centimes d'euro/m³)

Produit alimentaire et sanitaire, il faut ensuite assurer un contrôle draconien de la qualité sanitaire de l'eau distribuée aux différents points de cette chaîne.

Deux types de contrôles sont réalisés : par l'autorité en charge de la production et par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

→ La distribution d'eau potable

• **Le réseau de distribution** : près de la moitié du prix de revient de la distribution d'eau potable (de 0,30 à 1,20 euro/m³).

Assurer une distribution efficace et constante nécessite un réseau de canalisations de plusieurs centaines de kilomètres.

En France, c'est ainsi plus de 800 000 km de canalisations qui assurent la distribution de l'eau potable dans les foyers.

Son entretien, pour éviter la dégradation et limiter les fuites, et son renouvellement impliquent des dépenses d'amortissement et de maintenance très lourdes qui s'étalent sur plusieurs décennies.

• L'exploitation du réseau :

Il s'agit essentiellement d'assurer l'entretien des tuyaux grâce aux équipes de maintenance qui réalisent les réparations.

• Les coûts annexes :

Les syndicats en charge de la gestion de l'eau prévoient tout d'abord le stockage d'une réserve de "sécurité" pour alimenter les habitants.

Cette réserve, équivalente environ à une journée de consommation, représente un coût assez faible tout comme la gestion des compteurs d'eau, la réalisation et le renouvellement des branchements.

Enfin, la distribution d'eau potable nécessite de gérer l'ensemble des services aux clients : abonnements, relevés des compteurs, facturation, demandes de renseignements, conseils...

→ L'assainissement : préserver les ressources naturelles et l'environnement

Derrière le terme "assainissement" se cache une véritable industrie : celle de la collecte et du traitement des eaux usées représentant jusqu'à 95% de ce qu'un usager consomme.

Devenu un impératif pour nos sociétés modernes fortement génératrices de polluants, l'assainissement des eaux usées est un des grands défis contemporains.

Car si la France dispose de réserves naturelles importantes (rivières, lacs, nappes souterraines), elles ne sont toutefois pas inépuisables.

Et ce n'est qu'au prix de leur protection grâce au "nettoyage" des eaux usées que l'on pourra éviter le plus possible de les détériorer et transmettre, aux générations futures, un patrimoine naturel préservé.

Aujourd'hui, l'assainissement représente un coût presque équivalent à celui de la distribution d'eau.

→ Les eaux usées (eaux résiduaires urbaines)

On distingue 3 grands types d'eaux usées : les eaux domestiques, les eaux industrielles et les eaux pluviales.

• Les eaux domestiques : des polluants essentiellement organiques

Elles se répartissent en eaux ménagères, provenant de la cuisine et de la salle de bains et contenant des détergents, graisses, solvants et débris organiques et en eaux dites "vannes" issues des rejets de toilettes et chargées de matières organiques et germes fécaux.





• **Les eaux usées industrielles :**

Les eaux usées issues de l'industrie et des professionnels (bouchers, boulangers, restaurateurs, coiffeurs...) varient suivant l'activité.

En plus des matières organiques, elles peuvent également comporter des produits toxiques, des solvants, des métaux lourds, des micropolluants organiques et des hydrocarbures.

• **Les eaux pluviales : une source de pollution importante des cours d'eau.**

Au contact de l'air, et notamment lors de pluies orageuses, l'eau de pluie se charge de polluants comme les fumées industrielles, puis, en ruisselant, des résidus d'hydrocarbures présents sur les toits et les chaussées, des déchets présents dans les caniveaux...

En regagnant directement le milieu naturel, elles constituent une source de pollution certaine.

→ **Le réseau d'assainissement**
(de 0,12 à 1,80 euro/m³)

La collecte et l'évacuation des eaux usées s'effectuent grâce au réseau d'assainissement.

Celui-ci est composé de canalisations, ou collecteurs, qui permettent de les acheminer jusqu'à la station d'épuration, en règle générale grâce à la gravité. Lorsque les eaux domestiques et les eaux pluviales sont

mélangées dans des réseaux, la régulation du flux nécessite des équipements de rétention afin d'éviter les inondations.

En France, c'est ainsi plus de 180 000 kilomètres de canalisations qui raccordent 79% de la population à un réseau d'assainissement dont l'entretien est indispensable.

Il exige des investissements conséquents pour assurer notamment le curage des bouches d'égouts, l'entretien des bassins de retenue, des déversoirs d'orage, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements.

→ **Le traitement des eaux usées**

Une fois collectées et acheminées par le réseau d'assainissement à la station d'épuration, les eaux usées subissent plusieurs phases de traitement afin de les débarrasser de leurs polluants pour les rejeter dans le milieu naturel sans le dégrader.

• **La station d'épuration :**
(de 22 à 45 centimes/m³)

La mise en place d'une station d'épuration est obligatoire en France pour une commune de plus de 2000 habitants.

Cet équipement, hautement technologique, permet d'effectuer les différents traitements indispensables avant le rejet au milieu naturel, à savoir :

- Les prétraitements
- Le traitement primaire
- Les traitements secondaires

→ **Le coût du réseau d'assainissement**

Comme pour le réseau de distribution, le coût du renouvellement et les charges financières associées constituent un poste important de la facture d'eau.

De plus, le coût de renouvellement d'un tuyau d'assainissement est supérieur de 20 à 30% à celui d'un tuyau de distribution d'eau.

Il existe 2 types de réseaux d'assainissement : le réseau unitaire, c'est-à-dire récupérant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, et le réseau séparatif, qui collecte les eaux usées et les eaux pluviales dans deux tuyaux distincts.

Les dépenses nécessaires au renouvellement d'un réseau séparatif peuvent être 30 % supérieures à celles d'un réseau unitaire.

En conclusion, les prix de revient de l'assainissement peuvent varier de plus de 3 euros au mètre cube dans les petites communes et descendre à 50 centimes pour les grandes agglomérations.



Qu'en est-il du prix

de l'eau sur notre territoire ?

Les disparités de situation des villes aboutissent à des tarifs très différents, comme nous l'avons déjà vu, en fonction de la densité de population, des ressources naturelles et de l'état du réseau.

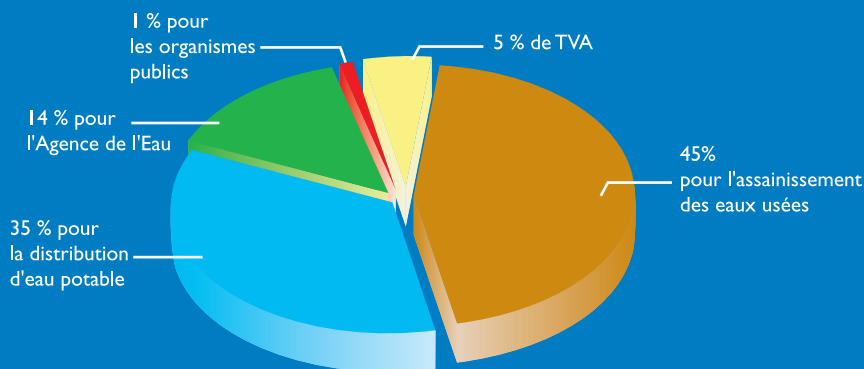
Ainsi, en France, le prix du mètre cube varie de 1,90 à 3,80 euros. On peut toutefois comparer les tarifs des services rendus au sein du bassin Artois-Picardie.



Les chiffres clés

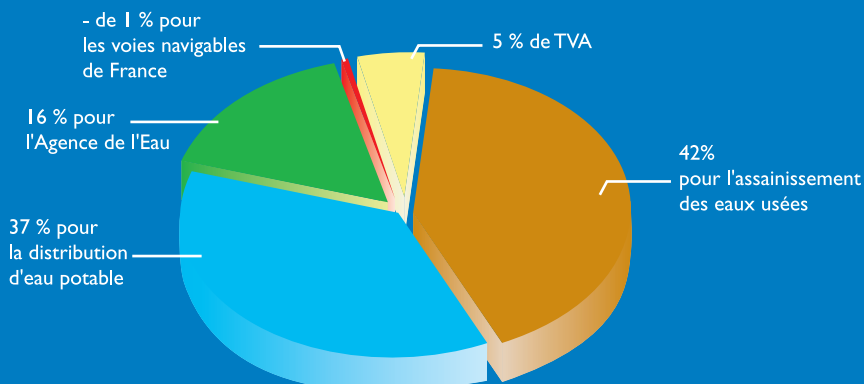
Le prix de l'eau sur le territoire du SIAV

En 2004, le prix moyen du m³ a été de 3,54 euros TTC sur le territoire du SIAV.



Le prix de l'eau sur le territoire du bassin Artois-Picardie.

Le prix moyen du m³ pour le bassin était de 3,39 euros TTC. Il se décompose en :



→ L'évolution du prix de l'eau sur les 10 dernières années

La volonté du SIAV de stabiliser le prix de l'eau s'est traduite par une diminution de 8% de la part assainissement entre 2000 et 2003 (cette baisse ayant été entièrement financée par le syndicat grâce à la renégociation de sa dette).

Entre 1996 et 2006, la part relative au SIAV n'a augmenté que de 2,03% alors que d'importants investissements étaient entrepris. Dans le même temps, **la part du délégataire a, quant à elle, connu une augmentation de 47,3%** alors que les réseaux renoués par le syndicat nécessitaient de moins en moins d'entretien.

De manière générale, pour 2005, l'augmentation du prix du mètre cube est de 3,3% par rapport à 2004 avec un taux d'inflation sur la même période de 1,95%.

Sur les 10 dernières années, l'augmentation annuelle moyenne a été de 3,5%, ramenée à 1,9% hors inflation.

Pourquoi une eau aussi chère ?

Un cadre législatif de plus en plus contraignant...

Depuis le début des années 90, et notamment avec la Directive Cadre Européenne du 21 mai 1991, les normes réglementant la gestion de l'eau sont devenues draconiennes.

Ces textes font obligation à toutes les communes de plus de 2000 habitants d'être raccordées à une station d'épuration.

Malgré les efforts déjà consentis, la Directive du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 fixant pour objectif "le bon état" de toutes les eaux et des milieux aquatiques à horizon 2015 ne va faire qu'accroître la nécessité d'une politique d'investissement forte dans notre agglomération. Par ailleurs, la Directive du Préfet classant le bassin de l'Escaut en zone sensible oblige à des traitements plus poussés.

... qui nécessite des investissements de plus en plus importants...

En effet, la principale raison de l'augmentation du prix de l'eau réside tout d'abord dans les investissements nécessaires.

La pollution des rivières, cours d'eau et nappes phréatiques par les nitrates et les pesticides, la présence de plomb, l'assainissement des eaux usées et pluviales exigent des réseaux, des stations d'épuration et des usines de traitement de plus en plus performants.

Dans ce cadre, le SIAV a dû effectuer au cours des dernières années des investissements importants, financés par recours aux subventions mais aussi à l'emprunt.

Aujourd'hui, 750 km de réseau ont été réalisés ou remis à neuf et ainsi 95 % du territoire possède un réseau conforme et efficace.

Cet effort financier important n'a cependant pas eu pour conséquence une augmentation de la redevance au-delà de celle du coût de la vie.

Pour répondre aux nouvelles normes en vigueur, notamment en ce qui concerne le

traitement des eaux pluviales, et au développement de la métropole valencienne, le SIAV mène actuellement une réflexion sur le projet de création d'un pôle de traitement des déchets solides et liquides.

Les grandes lignes de ce projet comprennent la construction :

- d'une nouvelle station d'épuration des eaux résiduaires urbaines et la transformation de l'actuelle station de la rue Macarez en unité de traitement des eaux pluviales urbaines
- des ouvrages de transfert (eaux usées et eaux pluviales)
- des bâtiments d'exploitation et de bureaux nécessaires

- d'une unité de traitement des graisses
- d'une unité de lavage des sables de curage
- d'une unité de préparation à la valorisation et à l'élimination des boues
- d'une unité de traitement des eaux usées d'origine non domestiques, industrielles et professionnelles
- d'une "Agence Locale de l'Environnement"

Le coût global de ces investissements est estimé à 40 millions d'euros HT qui permettraient de répondre aux besoins de 2 à 3 générations de Valenciennes.



... qui se répercutent sur les factures.

La complexité technique de ces installations induit des investissements lourds pour les collectivités ainsi que des coûts de fonctionnement plus élevés pour assurer les contrôles.

Tous ces éléments sont ainsi répercutés sur le prix des factures au travers des redevances.

Le SIAV veille cependant à éviter au maximum de faire supporter aux consommateurs des hausses importantes du prix de

l'eau. Il préfère, pour faire face à ses besoins en investissement, avoir recours à des emprunts à long terme.

Lors des 6 dernières années, la facture d'eau et d'assainissement présente une tendance à la stabilisation puisqu'elle n'a cru que de 0,5 à 1,9 %.

Enfin, le principe de transparence selon lequel "l'eau paie l'eau" oblige les communes et leurs groupements à disposer d'un budget autonome pour les services de l'eau et d'assainissement.

Les collectivités ne peuvent donc plus faire supporter par l'impôt les dépenses nécessaires.

Ce principe, qui a le mérite d'être plus clair quant à la vérité des coûts de revient, entraîne toutefois, pour le consommateur, des augmentations. Il s'agit en effet de ce que l'on appelle l'effet boule de neige. Le prix de l'eau augmentant, le consommateur consomme moins (machines à laver "éco"...) et l'assiette diminuant, l'équilibre du budget nécessite une augmentation des prix.

Quelles perspectives ?



ment une réflexion sur le mode de gestion choisi, à savoir l'affermage.

En effet, depuis 1993, la part que perçoit le SIAV n'a augmenté que de 27,19% pendant que celle du délégataire augmentait de 86,72 %, par le jeu d'application des index de révision fixés à l'origine du contrat.

À l'instar de nombreuses communes, le passage à une régie, gérée directement par le syndicat, pourrait permettre aux consommateurs de voir baisser le prix du mètre cube à qualité de service rendu constant.

Seule une renégociation du contrat d'affermage actuel laissant apparaître une baisse substantielle du prix facturé aux consommateurs pourrait éviter d'en arriver à cette extrémité.

L'utilisation des eaux pluviales : une solution d'avenir ?

Face à la diminution constante des ressources en eau potable, il est urgent de réagir et de trouver des solutions. Le SIAV, qui a pour habitude de travailler à long terme et d'anticiper, réfléchit actuellement à la mise en place de mesures destinées à inciter les usagers à utiliser les eaux de pluie.

L'utilisation des eaux pluviales pour une partie de nos besoins quotidiens en eau constitue en effet, une solution simple qui permettrait de préserver la ressource naturelle.

Une nécessité lorsque l'on sait qu'en l'absence d'actions concrètes, l'eau potable, pourtant vitale, manquera pour les générations futures.

La position du SIAV : l'eau, un bien commun accessible à tous.

Depuis toujours, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes a érigé en principes fondateurs l'accès pour tous à ce bien commun de l'humanité qu'est l'eau et l'impossibilité de faire des bénéfices sur ses services.

C'est pourquoi il a réussi à maîtriser la part de l'assainissement qui lui incombe, pourtant de plus en plus lourde à cause des investissements nécessaires.

Face à un prix de l'eau inacceptable pour les consommateurs, le SIAV mène actuelle-

*...inciter les usagers
à utiliser
l'eau de pluie.*

Le SIAV offre

des outils pédagogiques
originaux aux écoles

Le SIAV met en place, depuis de nombreuses années, des actions pédagogiques et culturelles permettant de familiariser le public avec ses activités.

Après l'exposition Rivières, le livre Valenciennes, Fille de l'Escaut et de la Rhonelle, le syndicat a donc réalisé un documentaire baptisé "Notre Escaut". Ce DVD d'une trentaine de minutes, accompagné du livre, réédité il y a peu pour répondre à une forte demande, a été offert aux écoles des communes adhérentes au SIAV. Il constitue un support ludique qui va permettre aux enfants, usagers de demain, de bien comprendre l'importance de l'eau

dans notre société et ainsi d'apprécier la nécessité de sa préservation. Ce bien précieux, indispensable dans notre vie quotidienne, n'est en effet malheureusement pas une ressource intarissable. Il convient donc à chacun de nous de préserver ce capital naturel pour les générations futures. L'école primaire Emile Zola d'Aulnoy lez Valenciennes a été la première à se voir offrir, par le Président du syndicat, Bernard BROUILLET, ces outils pédagogiques originaux, lors d'une remise officielle, le 30 mars dernier, en présence du Maire de la commune, Laurent DEPAGNE.



Le livre "Valenciennes, Fille de l'Escaut et de la Rhonelle" et le DVD "Notre Escaut" sont toujours disponibles chez les libraires valenciennois.

Pour tous renseignements, contactez le 03.27.38.06.00



**Si chacun fait un peu...
tout le monde y gagne...**

Soucieux de préserver notre environnement, le SIAV a depuis longtemps choisi d'imprimer votre journal sur un papier recyclé. Il va aujourd'hui plus loin en supprimant le film plastique dans lequel il était précédemment emballé.

Un véhicule écologique pour le SIAV

Dans le cadre de son implication quotidienne en faveur du développement durable et à l'occasion du renouvellement de son parc automobile, le SIAV s'est équipé d'un véhicule au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV).

La Citroën C3 ainsi acquise permet de répondre à un double objectif de respect de l'environnement et de réduction des coûts d'exploitation.

Le GNV est un carburant, encore peu répandu en France mais qui présente de nombreux avantages économiques et environnementaux :

- Il permet de réduire la dépendance au pétrole.
- C'est une énergie primaire qui ne nécessite aucune transformation susceptible de polluer.
- Les véhicules au GNV sont moins bruyants que les véhicules Diesel.
- Il permet de limiter au maximum les émissions de gaz à effet de serre.
- Il réduit au maximum l'impact sur la santé : pas de particule, peu d'oxyde d'azote, pas de polluant toxique.
- C'est un gaz non explosif qui ne dégage ni odeur ni fumée noire.

Le véhicule, destiné aux contrôleurs réseaux, sillonnera bientôt le territoire du SIAV permettant ainsi de promouvoir cette nouvelle technologie accessible à tous, d'autant que sur les 9 stations de GNV en France, l'une est implantée à Valenciennes.



claird'eau

N°13 - juin-juillet 2006

Directeur de la publication :
Bernard Brouillet

Comité de rédaction :
**M. Van Caneghem - L. Carro - A. Rahem -
O. Lallement - B. Potaux - G. Blas - L. Delmotte -
A.-M. Gérard - DB Conseil**

Dépôt légal : janvier 2006

N° ISSN : 1269-5742

Editeur : S.I.A.V.

Imprimé sur papier recyclé, couverture sans chlore.

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de Valenciennes**

Rue du 19 mars 1962 B.P.59 59582 MARLY cedex

Tél : 03 27 38 06 00 - Fax : 03 27 38 06 01

e-mail : SIAV@wanadoo.fr - Site : www.SIAV.fr

Conception & réalisation :

Service Communication du SIAV

Lebreux Communication - Tél : 03 27 21 27 10

RENDEZ-VOUS !

Ne manquez pas
le 4^{ème} open international
de jet ski du Valenciennois.



Cette année encore, découvrez l'Escaut comme vous ne l'avez jamais vu. Le 14 juillet prochain se tiendra le 4^{ème} open international de jet ski du Valenciennois, organisé par le SIAV et ses partenaires. Rendez-vous désormais incontournable des amateurs de sport extrême, cette manifestation spectaculaire et surprenante est cette année parrainée par Audrey Dujardin, une fille de Ch'Nord, Championne d'Europe.

Au programme de cette journée, **des compétitions, des démonstrations de free style**, le tout en présence des plus grands pilotes nationaux et internationaux.

N'hésitez pas, venez passer une journée agréable en famille sur les berges de l'Escaut.

Raccordez-vous sans plus attendre !

N'attendez plus
Vous souhaitez vous raccorder :
c'est simple et rapide.
Prenez contact avec le SIAV en
téléphonant au **03.27.38.06.00** ou
en vous connectant sur **www.SIAV.fr**,
ses contrôleurs réseaux
vous accompagneront gratuitement
dans vos démarches.



RAPPEL

l'article L33 du code de la Santé Publique

oblige l'abonné à se raccorder si sa rue est desservie par un réseau d'assainissement dans un délai de 2 ans. L'article L35.5 du même Code stipule que "les propriétaires en infraction s'exposent à une amende qui peut atteindre le double de la redevance d'assainissement figurant sur la facture d'eau potable".

Depuis le 1^{er} janvier 2006, si vous êtes propriétaire de votre habitation et que vous n'êtes pas raccordé ou mal raccordé au réseau d'assainissement, vous êtes considéré comme pollueur et vous pouvez faire l'objet d'une surtaxe d'assainissement pouvant atteindre 100% de votre taxe actuelle.

Pour vous aider à financer vos travaux de raccordement, le SIAV et l'Agence de l'Eau Artois Picardie vous accordent des subventions pouvant atteindre 35% du montant des travaux.

Le raccordement est obligatoire. Mettez vous en conformité dès maintenant et profitez des aides qui vous sont allouées.

1^{er} et 2 juillet 2006

10^{ème} anniversaire

l'Escaut en fête
Quai des Mines Quartier du Faubourg de Lille
(Près du Pont Jacob)

- Croisières fluviales à bord de l'Eureka
- Expositions
- Jeux familiaux
- Concours de pétanque
- Jeux gonflables pour les enfants
- Jeux de quilles
- Marché de pâtisseries orientales...

Nombreux lots à gagner !

Face à l'école Jean Moulin, rue du Chauffour

> 22h00 :

CONCERT

> 23h00 :

GRAND SHOW
AQUATIQUE

